

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRE 01/536/2011

EMBARGO : 25 octobre 2011 à 14 h 00 TU (10 heures du matin en République dominicaine)

Amnesty International exhorte la République dominicaine à lutter contre le nombre alarmant de violations commises par la police

Les autorités dominicaines doivent réformer de toute urgence la police afin de remédier au nombre alarmant d'homicides et de cas de torture, écrit Amnesty International dans un nouveau rapport rendu public mardi 25 octobre.

Ce document, intitulé ['Shut up if you don't want to be killed': Human Rights violations by the police in the Dominican Republic](#), revient sur des dizaines de cas d'homicide, de torture et d'autres formes de mauvais traitements aux mains de policiers, recensés dans le cadre de trois missions de recherche effectuées dans le pays. Il dénonce également l'absence d'enquêtes dignes de ce nom.

« Les autorités doivent veiller à ce que les responsables présumés de ces homicides et actes de torture soient traduits en justice, et à ce que des mesures soient prises afin de changer les politiques et pratiques ayant permis que ces violations aient lieu », a déclaré Javier Zúñiga, qui dirige la délégation d'Amnesty International actuellement en République dominicaine.

« Les autorités continuent à affirmer que seuls quelques officiers corrompus et manquant de professionnalisme commettent des violations des droits humains et que, le cas échéant, le problème est réglé sans délai et les policiers en question sont amenés à rendre des comptes. Or la réalité est tout autre. »

Selon le bureau du procureur général, 154 personnes ont été tuées par la police entre janvier et juillet 2011 en République dominicaine - contre 125 pour la même période en 2010.

D'après les statistiques du bureau du procureur général, 10 % des meurtres enregistrés en 2010 ont été commis par la police. Plusieurs officiers ont également été tués.

L'immense majorité des coups de feu meurtriers imputés à la police ont été décrits par celle-ci comme des « échanges de tirs » avec des suspects. Dans de nombreux cas, cependant, des analyses médico-légales tendent à confirmer les allégations selon lesquelles les policiers ont délibérément tiré pour tuer.

Le rapport d'Amnesty International indique qu'il est possible que les homicides de jeunes gens par la police aient un but dissuasif.

« Tuer ne doit pas devenir la solution de la police au problème de la récidive, ni un moyen de mettre les jeunes en garde contre le crime », a poursuivi Javier Zúñiga.

Amnesty International a par ailleurs découvert qu'alors qu'ils se trouvaient en garde à vue, des suspects ont été menacés de mort, frappés et privés de nourriture, d'eau et de médicaments essentiels. Certains ont eu des sacs en plastique enfoncés sur la tête et ont été pendus à des barres ou des clous par leurs menottes.

Au moins deux personnes aperçues pour la dernière fois en garde à vue dans un poste de police semblent avoir été victimes d'une disparition forcée.

Seule une infime partie de ces affaires donnent lieu à une enquête et, par conséquent, très peu sont portées devant les tribunaux.

Divers obstacles, tels que le manque d'indépendance et de ressources, et le fait que les méthodes de prélèvement et de conservation des éléments médico-légaux laissent à désirer, permettent à la plupart des responsables présumés d'échapper à la justice.

« Le système d'enquêtes sur les violations commises par des policiers en République dominicaine est désorganisé et ne dispose pas de véritables procédures pour le traitement des plaintes relatives aux atteintes aux droits humains attribuées à la police. L'éventualité qu'un policier soit poursuivi pour avoir tué ou torturé dépend, en grande partie, de la détermination de la victime ou de la famille de celle-ci à déposer plainte, du retentissement de l'affaire dans la société et des pressions politiques exercées sur le parquet », a ajouté Javier Zúñiga.

« Nous reconnaissons que les policiers sont généralement confrontés à de graves dangers dans le cadre de leurs fonctions. Nous estimons cependant que le comportement de certains exacerbe en réalité la violence et instaure un climat dans lequel les droits humains sont totalement bafoués. »

Comme un jeune homme l'a expliqué à Amnesty International en octobre : « Imaginons que vous détroussiez quelqu'un et que cette personne porte plainte, si la police vous identifie comme étant le voleur, des policiers partent à votre recherche et, sans vous laisser parler, vous tirent dessus [...] J'étais là quand la police a attrapé un de mes amis. C'était un voleur. Il était recherché. Un jour des policiers se sont présentés chez lui. Il se cachait ailleurs. Les policiers lui ont dit : " Sors, on ne va pas te tuer, on veut seulement te poser des questions ". Lorsqu'il est sorti, ils lui ont tiré deux balles dans la tête. »

Note aux rédacteurs

Une délégation d'Amnesty International sera en République dominicaine du 24 au 30 octobre.

Javier Zúñiga, conseiller spécial, et Chiara Liguori, spécialiste de la République dominicaine, seront disponibles pour des entretiens en anglais, en espagnol, en français et en italien.

Le rapport, intitulé *'Shut up if you don't want to be killed: Human Rights violations by the police in the Dominican Republic*, sera accessible à compter de mardi 25 octobre à 14 heures TU sur www.amnesty.org.

Une liste de faits et chiffres, des exemples de cas, des photos et une vidéo sont disponibles sur demande.

Pour obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez contacter : Josefina Salomon, tél. : +44 7778 472 116, jsalomon@amnesty.org